

Arrêté N° MA-ART-2021-128

OBJET : Arrêté de circulation, Ondefontaine, RD 114

LE MAIRE DELEGUE DE ONDEFONTAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales – Articles L.2212.1 et L.2212.2,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de régler la circulation sur les voies situées à l'intérieur de l'agglomération,

CONSIDERANT qu'à l'occasion de travaux de réfection de trottoirs par l'entreprise EIFFAGE ROUTE IDF, rue de la Vallée, 50620 SAINT-JEAN-DE-DAYE,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation de tous les véhicules sera alternée manuellement sur la portion de la route départementale 114 matérialisée sur le plan ci-joint, à compter du 19 octobre 2021 et pendant toute la durée des travaux estimée à 10 jours.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise EIFFAGE ROUTE IDF.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Dany MOISSERON, entreprise STEPELEC,
 - Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
 - Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Villers-Bocage.
- Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.



Fait à Ondefontaine,
Commune déléguée de Les Monts d'Aunay,
Le 15 octobre 2021

Le Maire délégué : *l'Adjointe au Maire,*
Jean-Noël DUMAS *Mme Trène BESSIN*



Trène Bessin